

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 446

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

**ARTICLE 5 TER A**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Lorsque le condamné est un mineur, la juridiction peut prescrire le suivi de ce stage aux titulaires de l'autorité parentale. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'étendre le suivi du stage de sensibilisation au respect des personnes dans l'espace numérique et à la prévention des infractions commises en ligne aux titulaires de l'autorité parentale lorsque la personne condamnée est mineure. Il s'agit de sensibiliser les parents dont leur enfant a été condamné.